E3 CORTEX

Conception, réalisation et distribution d'emballages spécifiques pour vos produits dangereux, fragiles ou thermosensibles.

Sac absorbant pour le conditionnement de produits dangereux

Produits dangereux ou biologiques



La protection par la vermiculite en sachet

Le Principe

- La vermiculite est l'absorbant indispensable pour le transport des produits dangereux dans les caisses carton 4GV ou contre-plaqué homologuées 4DV.
- Elle est habituellement utilisée sous forme de sac de 100L et manipulée par des opérateurs lors du conditionnement des produits dangereux.
- Elle offre une bonne résistance mécanique, reste stable et inerte à tous produits chimiques connus (incombustible, inaltérable et imputrescible).

DOMINIQUE DUSCHER SAS

Les avantages

- Réduction très significative des résidus de poussière et ses impacts sur les produits conditionnés et sur le personnel en contact.
- Réduction significative des temps de conditionnement.
- Rationnalisation des quantités de vermiculite utilisées par carton *(Utilisation du nombre exact de sac selon la capacité d'absorption désirée)*.
- Réduction des coûts de conditionnement *(baisse du temps de conditionnement et baisse des quantités utilisées)*.
- Réutilisation possible des sacs, limitant ainsi l'empreinte carbone de l'entreprise.
- Le pouvoir d'absorption global est optimisé par la combinaison de la vermiculite avec le film plastique non-tissé.
- Impression personnalisée du produit selon certaines contraintes quantitatives.



Vermiculite en vrac



Vermiculite en sachet



Caractéristiques du produit

Référence	Largeur (mm)	Longueur (mm)	Remplissage Vermiculite/kg	Capacité d'absorption (Litre)	Quantité par carton
Grand format	225	380	0,16	0,8	50
Moyen format	225	280	0,12	0,6	80
Petit format	225	140	0,04	0,2	150

- 3 dimensions standard adaptées aux dimensions de nos cartons et caisses pliantes homologués.
- Vermicule de calibrage Médium (Meilleur rapport Qualité/Prix)
- Densité par m^3 = 120
- Qualité du film non-tissé : Airfil SFB (20 - 130 gsm)
- Conforme au réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

DOMMAGE DUTSHOP